

PLAN DE COURS

FOR-2009 : Formation pratique (planification sylvicole)

NRC 84820 | Automne 2018

Préalables : FOR 2007	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 1-0-2	Crédit(s) : 1

Ce cours fait suite aux travaux de formation pratique en sylviculture et en écologie. Il s'agit de produire un plan d'aménagement quinquennal à partir des inventaires réalisés à la Forêt Montmorency pendant l'été.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	15h30 à 16h20	ABP-1111	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=100363>

Coordonnées et disponibilités

Jean-Claude Ruel
Enseignant
Jean-Claude.Ruel@sbf.ulaval.ca

Louis Bélanger
Enseignant
Louis.Belanger@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> [↗](#)

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	3
Introduction	3
Objectifs généraux	3
Approche pédagogique	3
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	3
Modalités d'encadrement	3
Contenu du cours	3
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	4
Évaluation des apprentissages	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Rapport	4
participation au cours	5
Barème de conversion	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	5
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	5
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	6
Absence aux examens	6
Gestion des délais	7
Qualité du français	7
Matériel didactique	7
Portail thématique de la Bibliothèque	7
Bibliographie	7
Bibliographie	7

Description du cours

Introduction

Le cours de *Formation pratique (planification sylvicole)* s'inscrit dans le cadre du programme de Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers. Il se propose d'exposer les futurs ingénieurs forestiers à un cas précis de planification d'opérations sylvicoles.

Objectifs généraux

Ce cours doit permettre aux étudiants d'acquérir les compétences pratiques nécessaires pour planifier les interventions sylvicoles pour un secteur d'intervention. Il permet à l'étudiant de faire le lien entre les éléments stratégiques, les éléments tactiques et les éléments opérationnels qui influencent la planification sylvicole.

Les étudiants doivent préparer un plan d'aménagement forestier tactique (5 ans) et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour un territoire délimité.

Objectifs spécifiques


- Intégrer à la planification sylvicole les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier ainsi que les stratégies sylvicoles fixées pour l'atteinte de ces objectifs
- Établir les diagnostics et les prescriptions sylvicoles pour les peuplements en accord avec les stratégies d'aménagement et sylvicoles retenues au niveau stratégique
- Dans le cadre du plan opérationnel, présenter les secteurs d'intervention où est planifiée la réalisation des divers traitements sylvicoles ainsi que les endroits où se situeront les infrastructures principales
- Favoriser l'implantation d'un aménagement durable des forêts sur le terrain en tenant compte des critères d'aménagement forestier durable et de la certification environnementale

Approche pédagogique

Le cours *Formation pratique (planification sylvicole)* est basé sur une approche par projet. Les étudiants travaillent sur un secteur dans lequel ils ont réalisé des inventaires l'été précédent.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Modalités d'encadrement

Un certain nombre de rencontres sont prévues pour échanger sur des thématiques définies. L'essentiel du cours consiste en un travail personnel réalisé par les étudiants. Les périodes réservées au cours ainsi que le forum du cours permettront de répondre aux questions que pourraient soulever les étudiants.

Contenu du cours

Le cours comporte des présentations qui permettent de situer le projet par rapport à un contexte plus large de planification sylvicole. Des séances de dépannage sont aussi prévues.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Organisation du cours	
Dépannage pour le travail de FOR 2007	
Dépannage pour le travail de FOR 2007 (2)	
Mise en marché	
Dépannage pour le travail de FOR 2007 (3)	
Choix des scénarios sylvicoles	
Dépannage : contenu du rapport	
remise des rapports corrigés du stage d'été	
Contraintes à l'utilisation des coupes partielles	
Planification des opérations forestières à la Forêt Montmorency	
Planification opérationnelle au MFFP	
Dépannage libre	
remise du rapport	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport	À déterminer	En équipe	90 %
participation au cours	À déterminer	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport

Date de remise :	À déterminer Contribution au travail d'équipe : À déterminer
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	90 %
Répartition de la correction :	90 % Corrigé par l'enseignant 10 % Contribution au travail d'équipe
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt

fournir une copie papier couleur ou une copie papier en noir et blanc ET une version PDF

Directives de l'évaluation :

Les étudiants auront à produire un rapport présentant la planification réalisée. Ce rapport sera fait en équipe en partant du modèle inclus à la section "contenu et activités".

participation au cours

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué), BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible.

Ainsi, tout travail remis en retard sera attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Par exemple, si un travail est à remettre le 23 janvier à 23 h 59, vous pouvez le déposer jusqu'au 28 janvier à 23h59 moyennant une pénalité de 5% par jour de retard. Après ce délai, le travail sera refusé et la note 0 sera accordée à cette évaluation.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la semaine posée pour l'envoi de la dernière évaluation notée.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, des Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval* et la *Politique facultaire ou départementale sur l'usage du français*, le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 20 % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Matériel didactique

Portail thématique de la Bibliothèque

http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.